



**ATTESTATION
de non versement
d'une prime achat VAE**

Nos références : 2021- 01
Suivi par : *Candice Arnould*
E-mail : carnould@bsy.fr


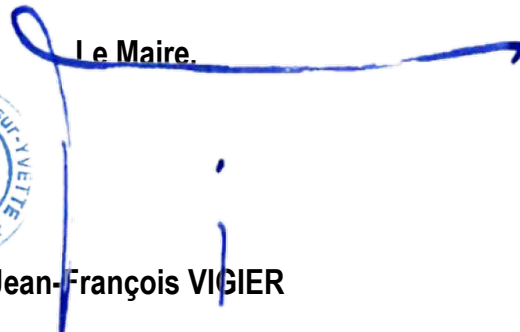
Je soussigné Jean-François VIGIER, Maire de Bures-sur-Yvette (91) confirme que la délibération n°098/2019 du 14 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides pour l'achat de vélos à assistante électrique était d'une durée d'un an à compter du 17 décembre 2019 (montant 200€).

Toute demande arrivée après la date du 17 décembre 2020 ne peut donc être prise en compte par la ville de Bures-sur-Yvette.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Bures-sur-Yvette, le 6 janvier 2021

Le Maire.



Jean-François VIGIER